

Programme d'actions

Le programme se découpe en 3 thématiques de travail :

- 1) **veille réglementaire** des pratiques halieutiques et de la qualité de l'eau
- 2) Suivi de la **qualité des milieux**
- 3) **Sensibilisation et éducation** autour des objectifs de gestion piscicole et des milieux

Dans le détail, voici les actions qui seront réalisées :

Axe de travail	Actions à développer	Objectifs poursuivis	Indicateurs de réussite
	<p>Contrôle régulier des pratiques (garderie pêche) 40 sorties durant l'année seront organisées au minimum. Outre l'aspect de police, les informations essentielles seront récoltées auprès des pêcheurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure sensibilisation des pêcheurs, baisse du nombre d'infractions - Amélioration des connaissances sur les pratiques (suivi captures, techniques, attentes...) en relation avec la stratégie de gestion et promotion 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une base de données « pêcheurs » via le fichier « suivi pêcheurs », analyse annuelle des résultats obtenus
<p>VEILLE REGLEMENTAIRE</p>	<p>Constataion pollutions Des mesures ponctuelles de qualité de l'eau pourront être réalisées lorsque des pollutions sont constatées. Les paramètres suivants seront alors mesurés : O² dissous, temp., Ph, conductivité. Par ailleurs, en lien avec les services compétents, un numéro d'alerte sera constitué afin d'être joignable à tout moment. Ce numéro sera communiqué (encart spécifique dans la carte de pêche, memento, presse, panneauage...) aux pêcheurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la qualité des milieux - Mutualisation des connaissances avec les services compétents et par conséquent- meilleure diffusion de l'information auprès des services compétents 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une base de données cartographiée « suivi perturbations » - Réactivité de la cellule de surveillance - Cas de pollutions résolues

Axe de travail	Actions à développer	Objectifs poursuivis	Indicateurs de réussite
QUALITE DES MILIEUX	<p>Reproduction Un suivi des zones de reproduction des espèces « repères » sera réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification des zones de reproduction potentielle - quantification et analyse du frai (nombre, localisation, état, proportion) - Suivi post-frai (échouage piégeage...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'une base de données évolutive à destination des acteurs compétents afin d'améliorer la connaissance et favoriser l'aide à la décision - Amélioration de la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une base de données cartographiée des zones de reproduction des espèces repères (truite/brochet) - Analyses, observations et propositions d'actions dans le cadre des plans de gestion piscicole
	<p>Habitat Un suivi de la qualité des habitats et des milieux écologiques « remarquables » (ex : ripisylve, zones humides) sera réalisé sur des tronçons tests pendant 3 ans au travers d'une description de l'état de l'espace rivière (continuité, occupation des sols, végétation sur berges...).</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une base de données « suivi habitat » - Analyses, observations et propositions d'actions dans le cadre des plans de gestion piscicole
	<p>Qualité de l'eau Un suivi de la qualité de l'eau sera réalisé au moyen des mesures physico-chimiques suivantes : température, O² dissous, Ph et conductivité. Un réseau de stations sera exploité. Ce suivi sera réalisée de façon hebdomadaire lors des périodes jugés « sensibles » (reproduction, étiage)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'une base de données évolutive à destination des acteurs compétents afin d'améliorer la connaissance et favoriser l'aide à la décision 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une base de données « suivi qualité de l'eau » - Analyses, observations et propositions d'actions dans le cadre des plans de gestion piscicole
	<p>Perturbations Un recensement exhaustif des perturbations sera réalisé (ex :: continuité écologique, piétinement de berges...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition d'une base de données évolutive à destination des acteurs compétents afin d'améliorer la connaissance et favoriser l'aide à la décision 	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution d'une base de données cartographiée « suivi perturbations » - Analyses, observations et propositions d'actions dans le cadre des plans de gestion piscicole

Axe de travail	Actions à développer	Objectifs poursuivis	Indicateurs de réussite
SENSIBILISATION ET EDUCATION	<p><i>Education à l'environnement</i> Des actions éducatives à destination du public scolaire (écoles primaires en priorité) seront initiées sur la base du schéma éducatif développé par la Fédération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des actions de promotion et d'éducation de l'AAPPMA - Amélioration de la visibilité du loisir pêche auprès du grand public 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec trois groupes scolaires différents pour des interventions régulières durant l'année
	<p><i>Événementiel</i> Un événement dont l'objectif sera de relever les enjeux de protection des milieux auprès du grand public sera organisé sur chaque territoire (ex : colloque, opérations nettoyage...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la visibilité du loisir pêche auprès du grand public - Vulgarisation scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation/organisation à un événement par an
	<p><i>Sensibilisation/communication</i> Des actions de formation/sensibilisation à destination des acteurs concernés par la protection des milieux aquatiques (usagers et professionnels de loisirs) seront réalisées. Un dispositif de communication sera mis en place afin de valoriser les données recueillies (site web, presse)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des conflits d'usages - Amélioration de la visibilité du loisir pêche auprès du grand public - Relais info auprès du réseau des socioprofessionnels Pêche 64 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux modules de formation Pêche 64 (sensibilisation de socioprofessionnels) - Mise à disposition trimestrielle des données récoltées par la brigade verte pour le web